

16 janvier 1952.-

K.H. TERRITOIRE

DU

RUANDA = URUNDI

GEBIED

No. 439/154 T.P.

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro.)
(In het antwoord nummer en
dagtekening vermelden.)

Réponse au no _____
Antwoord op n° _____

du _____ 195
van _____

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp:
Instructions Routes.-



Usumbura, le _____ 195..

TRANSWIS copie de pour information à
Messieurs les Résidents du Ruanda
à KIGALI et de l'Urundi à Kitega.-

Usumbura, le 16 janvier 1952.-

Pour le Commissaire Provincial, faisant ffons
de Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Secrétaire Provincial, ff.,
M. WIL AERT,

P.O.

L'Ingenieur Provincial,
Chef du Service des Travaux Publics,
du Ruanda-Urundi,
J. VAN VLAENDEREN,
sé/J. VAN VLAENDEREN.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'il est formellement interdit de créer toute nouvelle route ou piste, même motocyclable, ainsi que l'ouverture de tout nouveau tronçon (ou variante) de route ou piste quel qu'il soit, sans avoir préalablement reçu mon autorisation écrite.-

Celle-ci sera sollicitée en présentant les plans de situation et d'exécution (profil en long) et en spécifiant les caractéristiques générales de la nouvelle route que vous proposeriez d'établir.-

Le procédé qui consiste à me mettre devant le fait accompli ne sera plus toléré.-

Ces instructions devront être observées scrupuleusement, sous peine de sanctions disciplinaires, et d'éventuel recouvrement des dépenses à charge du personnel responsable.-

Pour le Commissaire Provincial, faisant ffons
de Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Secrétaire Provincial, f.f.,
M. WIL AERT,

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à KIBUNGU